



Dossier – Appel à candidatures Coordination Promeneurs du Net 2026-2028

Cahier des charges Dossier de candidature

Relatif au dispositif
« Promeneurs du Net » CAF Corse du sud

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 5 juin 2026

Service chargé du suivi de l'appel à candidatures :
Service Action Sociale : action-sociale@caf2a.caf.fr

Préambule

Dans un contexte marqué par l'évolution des usages numériques et des modes de communication des jeunes, la présence éducative sur Internet constitue aujourd'hui un levier essentiel des politiques de prévention, d'accompagnement et de soutien à la jeunesse. Le dispositif « Promeneurs du Net » s'inscrit pleinement dans cette dynamique en permettant aux professionnels de la jeunesse de prolonger, dans un cadre sécurisé et légitimé, leur action éducative sur les réseaux sociaux et les espaces numériques fréquentés par les jeunes.

Portée au niveau national par la Branche Famille, la démarche vise à renforcer le lien social, favoriser l'expression et la participation des jeunes, encourager des usages responsables du numérique et prévenir les situations de vulnérabilité ou d'exclusion. En Corse-du-Sud, la Caisse d'Allocations Familiales souhaite poursuivre et consolider le déploiement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire départemental, en veillant à un maillage équilibré et attentif aux enjeux spécifiques des zones rurales et des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, et afin d'assurer un pilotage structuré, cohérent et pérenne du dispositif, **la CAF de la Corse-du-Sud** souhaite externaliser la fonction de coordonnateur départemental des Promeneurs du Net.

Le présent appel à candidatures a pour objet d'identifier une structure ou un opérateur en capacité d'assurer cette mission de coordination, d'animation et de suivi du réseau des Promeneurs du Net, en lien étroit avec la CAF et les partenaires locaux, au service des jeunes âgés de 12 à 25 ans du département.

I – Mission du coordonnateur départemental des Promeneurs Du Net

Le coordonnateur départemental assure la mise en œuvre, l'animation et le suivi du dispositif Promeneurs du Net à l'échelle du territoire. À ce titre, il est chargé de (cf annexe I) :

- Piloter, coordonner et promouvoir le dispositif départemental, dans le respect du cadre national et de la charte des Promeneurs du Net ;
- Repérer, mobiliser et accompagner les structures partenaires du dispositif ;
- Identifier, recruter et intégrer les Promeneurs du Net au sein du réseau départemental.
- Accompagner les Promeneurs du Net dans leur posture professionnelle et leurs pratiques numériques ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de l'activité, collecter les données et produire les bilans à destination du comité de pilotage ;
- Participer à la réflexion pour co-construire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau.
- Assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site Internet départemental, réseaux sociaux...) ;
- Travailler sous l'animation fonctionnelle du comité de pilotage départemental PdN auquel il/elle contribue activement
- Assure la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formation, communication, etc.).

2 – Compétences recherchées du coordonnateur

Une expérience en coordination de projets dans un environnement partenarial lié aux politiques enfance-jeunesse est recherchée.

Le professionnel retenu devra :

- Avoir une bonne connaissance des acteurs impliqués dans les politiques enfance-jeunesse, de l'information jeunesse,
- Avoir une bonne connaissance des principaux dispositifs de droit commun à l'attention de la jeunesse,
- Justifier d'une maîtrise en coordination de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation,
- Justifier d'une maîtrise en animation de réseau,
- Maîtriser l'environnement numérique lié aux réseaux sociaux et les médias de communication,
- Être en capacité de promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif Promeneur du Net
- Être en capacité d'insuffler une dynamique collective,
- Être réactif et disponible, envers les promeneurs, leurs employeurs ou le comité de pilotage,
- Savoir prendre des décisions et travailler en autonomie,
- Être force de proposition

Enfin, le professionnel missionné sur la coordination du réseau devra disposer de solides compétences relationnelles et rédactionnelles, être à l'aise dans la prise de parole, disposer de capacités d'observation et d'analyse, et faire preuve de pédagogie et diplomatie.

(cf annexe II)

3 – Gouvernance

La gouvernance du dispositif Promeneurs du Net repose sur une organisation articulée autour d'instances de décision, de financement et de pilotage stratégique, garantissant la cohérence, la transparence et le suivi du dispositif à l'échelle départementale.

3.1 Coordination départementale

La structure chargée de la coordination départementale du dispositif Promeneurs du Net est sélectionnée à l'issue du présent appel à candidatures.

Les candidatures des structures souhaitant assurer la mission de coordination sont présentées en Commission d'Action Sociale (CAS). Celle-ci a pour mission de :

- Valider le choix de la structure coordinatrice, effectué en concertation avec les services compétents ;
- Valider la dotation financière attribuée à la structure retenue au titre de la mission de coordination.

La structure coordinatrice assure ses missions en lien étroit avec les différentes instances de gouvernance et rend compte régulièrement de son activité.

3.2 Comité des financeurs Promeneurs du Net

Un comité des financeurs est institué. Il est composé de la :

- Caisse d'Allocations Familiales,
- Services de l'État
- La Collectivité de Corse,
- Mutualité Sociale Agricole.

Le comité des financeurs se réunit au moins deux fois par an. Il a pour missions de :

- valider la labellisation des financements relatifs au dispositif Promeneurs du Net ;
- examiner le suivi financier et opérationnel du dispositif.

Les travaux et bilans du comité des financeurs seront présentés lors des réunions du comité technique (COTECH) SDSF Jeunesse et Parentalité qui constitue l'instance de pilotage stratégique du dispositif

Enfin, le professionnel missionné sur la coordination du réseau devra disposer de solides compétences relationnelles et rédactionnelles, être à l'aise dans la prise de parole, disposer de capacités d'observation et d'analyse, et faire preuve de pédagogie et diplomatie.

4- Cadre financier et durée de la convention

Une **subvention forfaitaire annuelle de 10 000 €**, couvrant les volets **jeunesse et parentalité**, sera attribuée au coordinateur. Ce montant est **fixe pour les deux années de la convention**. Les candidats devront présenter un **budget annuel prévisionnel**.

La subvention inclut l'ensemble des **moyens matériels nécessaires** à l'exercice de la mission, notamment un poste informatique connecté à Internet, l'accès aux réseaux sociaux ainsi que l'usage d'outils numériques tels que **smartphone, tablette et applications dédiées**. L'exercice de la mission ne nécessite pas une présence sur un lieu de travail spécifique ni le respect d'horaires fixes ; les modalités d'organisation seront définies entre le coordinateur et son employeur.

Le versement de la subvention s'effectuera en deux temps : un **acompte de 50 %** pourra être versé au cours de l'année d'exercice de la mission, le **solde** étant versé au premier semestre de l'année suivante, après transmission et validation du **bilan d'activité et financier**.

La convention entre le gestionnaire retenu à l'issue du présent appel à candidatures et la Caisse d'allocations familiales Corse du sud sera établie du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Annexe I

I- La composition du réseau des promeneurs

Ce dispositif cible des professionnels travaillant au contact des jeunes de 12 à 25 ans, et notamment au sein des :

- Les équipements agréés « Ps Jeunes » par la Caf 2A
- Etablissements scolaires du second degré
- Missions locales
- Structures Informations Jeunesse
- Points Accueils Ecoute Jeunes (PAEJ)
- Centres sociaux et culturels
- Espaces de Vie Sociale
- Associations locales qui interviennent auprès des jeunes
- Accueils adolescents et accueils de jeunes (club ados, espaces jeunes, maisons des jeunes...)
- Foyers jeunes travailleurs, structures d'hébergement des jeunes
- Maison des Adolescents
- Structures relevant de la prévention spécialisée
- Fédérations d'éducation populaire
- Services jeunesse des communes et intercommunalités

Enfin, le professionnel missionné sur la coordination du réseau devra disposer de solides compétences relationnelles et rédactionnelles, être à l'aise dans la prise de parole, disposer de capacités d'observation et d'analyse, et faire preuve de pédagogie et diplomatie.

2- Critères d'éligibilité

Les structures éligibles doivent relever du champ de compétences de la branche Famille et/ou de celles des partenaires associés.

Le projet devra être porté par une structure unique œuvrant dans le domaine de l'action sociale.

La structure devra être implantée dans le département et promouvoir un fonctionnement en réseau.

La structure porteuse s'engage à n'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire.

Le pilote institutionnel (Caf) de la démarche Promeneur du Net se rendra disponible en amont du démarrage de la convention afin de favoriser la bonne appropriation du dispositif par le nouveau coordinateur, dans une logique de continuité.

Annexe I I

Les éléments d'appréciation des candidatures Pièces justificatives à joindre au dossier

Le dossier de candidature devra intégrer :

- Le dossier de candidature rempli, daté et signé,
- Le curriculum vitae du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination,
- Projet de fonctionnement
- L'organigramme à date de la candidature du personnel salarié de la structure,
- La liste à date de la candidature des membres du Conseil d'Administration et du Bureau,
- Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatif à l'année 2025 ;
- Délibération du conseil d'administration relative à la demande de subvention,
- Le récépissé de déclaration en préfecture,
- Les statuts,
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Les candidatures seront présentées en commission d'action sociale en juin 2026.

Sera évalué et regardé la qualité du projet et sa pertinence en fonction des critères suivants :

- Compréhension des enjeux et de la démarche
- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans ce cahier des charges
- Faisabilité financière et temporelle
- Pertinence des partenariats mobilisés
- Articulation du projet avec les dispositifs de droit commun existant.
- Pertinence de la structure candidate au regard de son expérience dans l'accompagnement des publics ciblés à savoir les jeunes et leurs parents
- Articulation du dispositif Promeneurs du Net avec le projet global de la structure
- Capacité de gestion financière et administrative.
- Le profil du coordinateur.